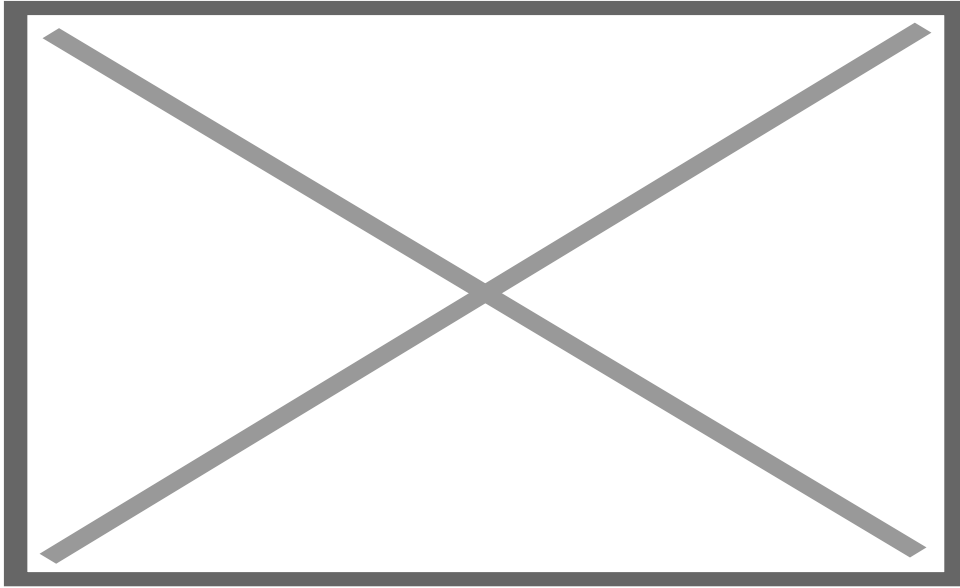


Basel Ghattas : « J'ai subi des maltraitances et privations des procédures judiciaires auxquelles tout citoyen a droit »

Description



Pour la première fois depuis sa mise en examen, l'ancien membre israélo-palestinien de la Knesset explique l'injustice qui a motivé ses actions

Fin décembre, le membre israélo-palestinien de la Knesset Basel Ghattas, représentant la Liste unifiée à la coalition palestinienne au sein de la Knesset israélienne a été arrêté pour avoir prétendument transmis clandestinement des téléphones portables à des prisonniers palestiniens.

Plus tôt ce mois-ci, dans le cadre d'une négociation de peine, un tribunal israélien a déclaré Ghattas coupable de fraude, d'abus de confiance et d'introduction clandestine de lettres interdites et d'équipements électroniques dans une prison. Il a été condamné à deux ans de prison. Une accusation antérieure selon laquelle il aurait fourni un soutien matériel en vue d'un acte terroriste a été retirée dans le cadre de l'accord et Ghattas a également été contraint de démissionner de son poste.

Ce n'est que quelques heures après avoir quitté la prison de Ktziot, dans un coin reculé du désert du Naqab, qu'a démarré une campagne médiatique agressive, saturée de fausses informations basées sur des fuites de la police.

Partout à travers les chaînes et sites d'information israéliens en hébreu, les gros titres criaient de façon honteuse « Un membre arabe de la Knesset au service du terrorisme », accompagnés de récits regorgeant de fausses accusations selon lesquelles j'avais introduit clandestinement « des lettres codées comportant des instructions pour des activités terroristes ».

« Dès le premier jour, j'ai clairement fait savoir que tout ce que j'ai fait ne comportait aucune dimension sécuritaire. C'était un acte personnel motivé uniquement par des raisons humanitaires et morales » (MEE/Basel Ghattas)

Cette manœuvre diffamatoire, qui m'a dépeint comme un fervent partisan du terrorisme, a continué jusqu'au jour où j'ai signé la négociation de peine avec le procureur général israélien la semaine dernière.

Pendant tout le calvaire que j'ai vécu au cours des derniers mois, j'ai été maltraité et privé des procédures légales et juridiques auxquelles tout citoyen a droit. Dans mon cas, les institutions israéliennes ont franchi toutes les lignes rouges.

J'ai été maltraité et privé des procédures légales et juridiques auxquelles tout citoyen a droit

Dans une démarche sans précédent, mon immunité procédurale parlementaire a été invoquée et j'ai été interrogé par la police, arrêté et placé en détention pendant cinq jours pendant les vacances de Noël avant de subir dix jours d'assignation à résidence. De tels actes radicaux à l'encontre d'un membre de la Knesset en exercice sont exceptionnels et sans précédent.

Alors que de nombreux autres membres de la Knesset, ministres et personnalités publiques de la communauté juive ont fait l'objet d'enquêtes (et, en fin de compte, de poursuites et de peines) pour des cas graves de viol, de harcèlement sexuel, de corruption et pour d'autres accusations graves dans le cadre d'affaires financières en Israël, absolument aucune de ces personnes n'a été traitée de manière aussi sévère, ni ne s'est vu refuser son droit à un procès en bonne et due forme.

Plus tard, le procureur général israélien a décidé ma mise en examen sans même avoir entendu au préalable, alors que cela est garanti par la loi et accordé d'ordinaire aux personnalités publiques. On m'a finalement accordé ce droit qu'après Adalah, le Centre juridique pour les droits de la minorité arabe en Israël, est intervenu et a menacé de faire appel à la Cour suprême.

Un acte moral

Dès le premier jour, j'ai clairement fait savoir que tout ce que j'ai fait ne comportait aucune dimension sécuritaire. C'était un acte personnel motivé uniquement par des raisons humanitaires et morales, dont j'étais prêt à assumer l'entière responsabilité.

Depuis mon Ã©lection initiale au dÃ©but de lâ??annÃ©e 2013, je me prÃ©occupe de la cause des prisonniers politiques palestiniens. Mais mÃªme en tant que membres palestiniens du parlement israÃ©lien, nous nâ??avons jamais pu en faire beaucoup pour cette cause. Nous avons seulement eu le droit de rendre visite Ã ces prisonniers. Seuls quelques-uns dâ??entre nous avons effectuÃ© rÃ©guliÃ¨rement des visites pour Ã©couter leurs plaintes concernant les conditions horribles et inhumaines dont ils souffrent quotidiennement.

Parmi les atrocitÃ©s les plus violentes endurÃ©es par les prisonniers palestiniens, on peut relever le refus de leur droit de communiquer avec leur famille et leurs proches par tÃ©lÃ©phone et les limites imposÃ©es par les autoritÃ©s israÃ©liennes aux visiteurs quâ??ils peuvent recevoir.

Les prisonniers sont seulement autorisÃ©s Ã voir leurs parents au premier degrÃ© toutes les deux semaines, mais [en raison dâ??une nouvelle politique de la Croix-Rouge internationale](#), ce droit sera rÃ©duit Ã une visite par mois Ã partir de juillet.

Parmi les atrocitÃ©s les plus violentes endurÃ©es par les prisonniers palestiniens, on peut relever le refus de leur droit de communiquer avec leur famille

Il est essentiel de comprendre que les prisonniers palestiniens sont classÃ©s administrativement comme des Ã« prisonniers sÃ©curitaires Ã» et que, comparÃ© aux autres prisonniers, ils sont victimes de discrimination collective alors que les Ã« prisonniers sÃ©curitaires Ã» juifs jouissent des mÃªmes droits que tous les autres prisonniers Ã« ordinaires Ã».

Ces dÃ©cisions administratives prises par les autoritÃ©s israÃ©liennes constituent une violation flagrante des Ã« [RÃ©gles Nelson Mandela](#) Ã» de lâ??ONU rÃ©cemment ratifiÃ©es relatives au traitement des dÃ©tenus. Plus prÃ©cisÃ©ment, je me rÃ©fÃ©re Ã la violation de lâ??[article 1 de la rÃ©gle 2](#) qui interdit clairement toute sorte de discrimination entre les prisonniers, ainsi que des [articles 1\(a\) et 1\(b\) de la rÃ©gle 58](#) qui mettent lâ??accent sur le droit des dÃ©tenus de communiquer avec leur famille par tÃ©lÃ©communication, par voie numÃ©rique ou par dâ??autres moyens, et de recevoir des visites.

Le refus de droits fondamentaux

AprÃ¨s chaque visite que jâ??ai rendue aux prisonniers, jâ??ai donnÃ© suite Ã ces problÃ©mes de conditions de dÃ©tention et dâ??emprisonnement auprÃ¨s des autoritÃ©s pÃ©nitentiaires israÃ©liennes et du ministre qui en est responsable. Je me suis concentrÃ© en particulier sur les demandes justes que les prisonniers ont formulÃ©es pour quâ??ils mettent Ã leur disposition un tÃ©lÃ©phone public dans chaque section de la prison sous surveillance complÃ©te et pour quâ??ils autorisent Ã©galement les visites de tous les parents.

Malheureusement, malgrÃ© tous nos efforts, nous nâ??avons pas rÃ©ussi Ã changer ces politiques cruelles. Par consÃ©quent, les prisonniers politiques palestiniens et leurs familles continuent de connaÃ®tre des conditions de harcÃ©lement et dâ??oppression extrÃªmes que quiconque ayant des

valeurs humanitaires ou morales solides ne peut accepter.

C'est dans ce contexte que j'ai décidé d'aider les prisonniers palestiniens à communiquer avec leur famille

Israël continue de les priver du droit simple de parler à leurs proches par téléphone et de les voir pendant des dizaines d'années.

Dans certaines prisons, en particulier dans le sud, des prisonniers ont pu obtenir des téléphones portables, apparemment avec l'approbation tacite des autorités pénitentiaires. Les familles palestiniennes ont donc essayé par tous les moyens possibles de transmettre clandestinement des téléphones à leur fils bien-aimés.

C'est dans ce contexte que j'ai décidé d'aider les prisonniers palestiniens à communiquer avec leur famille.

Le lourd tribut

J'ai dû affronter les conséquences de l'affaire qui me concernait dans une atmosphère d'incitation à la haine et d'hostilité extrêmes.

J'ai dû faire face d'une part à la distorsion de faits et à la divulgation d'informations par la police aux médias et, d'autre part, à la menace de voir les autorités appliquer la loi nouvellement adoptée qui permet à 90 membres de la Knesset d'expulser du parlement un autre membre de la Knesset.

Malgré le lourd tribut que je vais payer, il est possible d'attirer l'attention sur les prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes et les conditions inhumaines auxquelles ils font face

Grâce à des négociations difficiles lors de mes audiences au bureau du procureur général et au ministère public, nous avons pu aboutir à une négociation de peine pour éviter des procédures judiciaires interminables qui auraient pu durer des années dans un climat totalement hostile.

Dans la négociation de peine finale, les graves accusations de sécurité présentées initialement à la Knesset à propos des graves accusations qui auraient pu me condamner à une peine d'emprisonnement maximale de dix ans ont été abandonnées.

Avec la consultation de mes excellents avocats et, bien sûr, de ma famille, j'ai soigneusement étudié toutes les options disponibles. J'ai également pris en considération les intérêts des autres parties inculpées avec moi dans la même affaire et j'ai décidé d'accepter cet accord et d'assumer ses conséquences, dont ma démission de la Knesset et l'acceptation d'une peine d'emprisonnement de deux ans.

Malgré le lourd tribut que je vais payer, il est possible d'attirer l'attention locale et internationale sur la cause des prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes et les conditions inhumaines

auxquelles ils font face, dont la détention administrative.

Si cela se produit en conséquence, je serai plus que content de voir que mon sacrifice aura été récompensé.

Basel Ghattas est un membre de la Knesset israélienne représentant la Liste unifiée.

Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur auteur et ne reflètent pas nécessairement la politique éditoriale de Middle East Eye.

Photo : Basel Ghattas apparaît à la Cour des magistrats de Rishon LeZion, dans le centre d'Israël, le 26 décembre 2016 (AFP).

Traduit de l'anglais ([original](#)) par [VECTranslation](#).

Source: [Middle East Eye](#)

date créée
2017/04/07